



**IL EST IMPORTANT QUE CE  
COMMUNIQUÉ SOIT  
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS  
AU TABLEAU DE SANTÉ ET  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

**SSTCOM - JUIN 2007**

## COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

# LA PROTECTION DES YEUX

### PRÉVENTION DES BLESSURES AUX YEUX

Il existe cinq risques qui sont couramment à l'origine des blessures aux yeux :

- Impacts
- Chaleur
- Produits chimiques
- Poussière
- Rayonnement

Le choix de lunettes de sécurité dépend des dangers qui existent dans votre aire de travail. On doit se protéger adéquatement contre chacun de ces dangers en portant le genre de protection appropriée.

Si votre travail vous expose à de multiples risques, vous devez porter des lunettes de sécurité qui vous protégeront contre chacun de ces risques. Votre employeur déterminera quelles lunettes de sécurité sont appropriées à votre travail et à votre aire de travail.

### IMPACTS

Des fragments, des objets, des copeaux de bois ou des particules volantes sont des sources communes de blessures aux yeux. Les activités qui vous exposent le plus souvent à des risques de blessures aux yeux sont les suivantes :

- Le déchetage
- Le burinage
- Le forage
- Le meulage
- Les travaux de maçonnerie
- Le sertissage
- Le rivetage
- Le sablage
- Le sciage
- Le travail du bois

Un coup violent aux yeux ou des objets en mouvement tels que des élingues ou des branches d'arbre sont aussi des sources communes de blessures aux yeux. Votre travail nécessitera peut-être le port de lunettes protectrices avec protection latérale, des lunettes étanches ou un écran facial pour vous protéger des blessures causées par un impact.

Document : Coastal Training Technologies Corp., La protection des yeux, pages 4-5

H:\SanteSecurite\Communique\2007\SSTCOMJuin2007.wpd

**SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS**